



Projet Pédagogique Secteur jeunesse 11/17 ans MJC Lucie AUBRAC

Présentation de l'Association MJC Lucie Aubrac

Les Maisons des jeunes et de la culture, appellation généralement abrégée en MJC, sont des structures associatives de la loi 1901.

La MJC Lucie AUBRAC se situe au cœur du quartier Capuche (square Lafleur) dans le secteur 4 de la ville de Grenoble (38). Elle a été créée en 2008 en remplacement de la MJC Capuche créée en 1964. Elle s'appuie sur un projet associatif qui défend différentes valeurs telles que, le respect, la tolérance, la convivialité....

Elle dispose de deux secteurs enfance (accueil de loisirs 3-10 ans), d'un secteur jeunesse (collectif 11-17 ans) et de plusieurs activités spécialisées (activités diverses en période scolaire : danse, judo, yoga, sophrologie, capoeira,...). La MJC se situe en plein centre du quartier « Capuche », dans le secteur 4 de la ville de Grenoble (38). Depuis Avril 2019, la MJC Lucie Aubrac gère un second établissement situé dans le quartier du Clos d'Or. Il s'agit d'un deuxième accueil de loisirs enfance (3-10 ans).

La MJC est composée de plusieurs personnes sur ces deux espaces :

- 1 direction à temps plein
- 1 secrétaire à temps plein sur l'espace capuche et une personne chargée des inscriptions sur l'espace clos d'or
- 2 agents d'entretien à temps partiel sur les deux espaces.

Pour le secteur enfance des deux sites

- 1 responsable de secteur et directrice d'ALSH (espace Capuche)
- 1 directrice d'ALSH et chargée d'inscriptions (Espace Clos d'Or)
- 2 animateurs/animateuses permanents/es à temps plein
- Plusieurs animateurs vacataires (CEE pour les mercredis et les vacances scolaires)

Pour le secteur jeunesse :

- 1 responsable de secteur
- 2 animateurs permanents
- Plusieurs bénévoles pour l'Aide à la scolarité

Les deux équipements sont à proximité de petits commerces (boulangerie, pharmacie, presse, supérette...), et d'équipements tels que : une maison des habitants, 2 foyers de personnes âgées, des crèches et haltes garderies, une bibliothèque, un EVS.... Cela facilite le travail en collaboration sur différents projets (intergénérationnels par exemple, fête de quartier...).

Pour mener à bien ses actions, la MJC est gérée par un conseil d'administration (11 personnes) qui prend différentes décisions concernant la vie courante de l'association. Le conseil d'administration est garant du bon fonctionnement de la maison et de la bonne mise en œuvre du projet associatif.

Le projet associatif de la structure a été réécrit en 2022 suite à plusieurs rendez-vous avec les bénévoles de la MJC, ainsi que les habitants, accompagnés par l'équipe de salariés.

Les valeurs

- La solidarité
- Le respect
- L'esprit d'ouverture
- Le vivre ensemble
- La liberté
- L'engagement

Les axes du projet associatif

- La vie de quartier
- Les liens sociaux
- L'émancipation des personnes
- Le respect de toutes les diversités
- Education à la transition écologique

Le secteur Jeunesse

1/ Public ciblé.....	4
2/ Objectifs	5
2.1/ Objectifs pédagogiques	5
2.2/ Objectifs opérationnels	5
3/ Moyens et outils.....	6
3.1/ Humains :.....	6
3.2/ Matériels :	7
3.3/ Financiers :.....	7
4/ Le Fonctionnement	7
5/ Les différents axes.....	8
5.1/ L'animation de proximité	8
5.2/ L'accueil Jeune.....	9
5.3/ L'accompagnement à la scolarité.....	9
5.4/ Les activités	9
5.5/ La passerelle	10
5.6/ Découverte Sportive.....	11
5.7/ Les séjours.....	11
5.8/ Les Partenariats.....	12
6/ Evaluation	12

Préambule

La MJC Lucie Aubrac propose plusieurs types d'actions qui s'appuient sur des lieux d'accueil et d'échanges différents pour les jeunes de 11 à 17 ans révolus qui le souhaitent.

L'équipe d'animateurs prend en compte les besoins mais aussi les envies du public.

Les temps d'intervention sont mis en place en fonction des emplois du temps de ce public (travail en soirée, le samedi, les fins de journée) afin de pouvoir répondre au mieux aux demandes mais aussi afin de créer une relation entre le jeune, l'animateur et le groupe.

Nous travaillons principalement autour de huit axes : l'animation de proximité, l'accueil jeune, l'accompagnement à la scolarité, les activités, la passerelle, découverte sportive, les séjours, les partenariats.

1/ Public ciblé

L'équipe d'animateurs travaille avec les jeunes âgés de 11 à 17 ans révolus, sans exclusivité, avec une attention particulière en direction du secteur 4 de la ville de Grenoble. Géographiquement, les quartiers cibles sont les suivants : Capuche, Alpins, Clos d'Or, Beauvert

La plupart des adhérents sont habitants du quartier Capuche, lieu principal d'implantation du secteur jeunesse.

Ces jeunes fréquentent la MJC de manière quotidienne ou régulière tout au long de l'année. Le travail effectué les années précédentes permet d'avoir, à ce jour, une mixité de genre importante sur le secteur jeunesse. Cependant, en termes de mixité sociale, la disparité est beaucoup moins apparente (QF médiant assez bas)

Les raisons identifiées qui poussent les jeunes à adhérer au secteur jeunesse sont les suivantes :

- Avoir un lieu d'accueil et d'échange encadré
- Participer à des pratiques ou activités (futsal, sortie,)
- Satisfaire une demande d'accompagnement (projets, accompagnement scolaire)
- Répondre à un besoin de garde ou d'occupation (via les parents)

Avec la reprise de l'activité de l'espace Clos d'Or, le secteur jeunesse à vocation à étendre son périmètre d'actions sur les quartiers sud du territoire. Cela s'inscrit dans le projet de développement de l'association et correspond à une demande identifiée des familles et des jeunes de ces quartiers.

La MJC ouvre ses portes à tous les enfants sans exception. Nous encourageons le vivre ensemble et souhaitons accueillir les enfants en situation de handicap mais aussi les primo arrivants en instaurant une découverte des espaces et du fonctionnement de manière progressive et avec un échange régulier avec les familles.

2/ Objectifs

2.1/ Objectifs pédagogiques

- 1- Favoriser la rencontre pour la découverte de soi et de l'autre
- 2- Accepter l'autre dans sa différence
- 3- Respecter le rythme et les besoins de chacun
- 4- Permettre à chacun d'être un acteur citoyen
- 5- Agir pour la sauvegarde de la planète dans une dimension économique, écologique & sociale

2.2/ Objectifs opérationnels

1- Favoriser la rencontre pour la découverte de soi et de l'autre

- ✓ *Créer une relation de confiance entre l'équipe d'animateurs et les jeunes*
- ✓ *Aller à la rencontre du public dans des lieux ressources : Gymnases, collège Munch, MJC, quartiers...*
- ✓ *Instaurer une ambiance conviviale et bienveillante*

2- Accepter l'autre dans sa différence

- ✓ *Proposer des activités accessibles à tous*
- ✓ *Sensibiliser à l'égalité de genre (rapport filles-garçons)*
- ✓ *Favoriser la vie en collectivité*
- ✓ *Insister sur les notions de respect et de solidarité*

3- Respecter le rythme et les besoins de chacun

- ✓ *Proposer des temps d'accueil et d'échange adaptés aux horaires du public*
- ✓ *Prendre en compte les besoins individuels de chaque jeune*
- ✓ *Découvrir de nouvelles pratiques (sportives, culturelles, artistiques...)*
- ✓ *Rendre accessibles des activités ou pratiques inhabituelles ou onéreuses : activités de montagne telles que le ski, sports de combats, spectacles vivants (concerts, spectacles...)*

4- Permettre à chacun d'être un acteur citoyen

- ✓ *Mettre en place des animations ou des actions proposées par les jeunes*
- ✓ *Favoriser la responsabilité et l'autonomie du jeune*
- ✓ *Impliquer les jeunes dans leurs loisirs*
- ✓ *Impliquer les jeunes dans la vie de leurs quartiers*

- ✓ *Accompagner les jeunes dans leurs idées de projets*
- ✓ *Valoriser l'implication et la mobilisation des jeunes*
- ✓ *Mettre en place des actions de préventions (sécurité routière, réseaux sociaux, hygiène, alimentation en autres)*

5- Agir pour la sauvegarde de la planète dans une dimension économique, écologique & sociale

- ✓ *Sensibiliser au développement durable*
- ✓ *Découvrir l'environnement et sensibiliser aux enjeux écocitoyens*
- ✓ *-Développer un esprit critique sur les modes de consommations actuels*
- ✓ *-Sensibiliser à une alimentation durable*

3/ Moyens et outils

3.1/ Humains :

Trois animateurs jeunesse permanents, chacun référent de projets : Ils se répartissent les projets tout en ayant un travail commun sur chacun d'entre eux. Cela permet de prendre le relais en cas de besoin-et d'assurer une cohérence dans la continuité des actions

L'équipe est composée de :

- Un Responsable et directeur du secteur jeunesse, titulaire d'un DUT Carrières sociales & d'un DESJEPS
- Un animateur, référent Ados (14-17 ans) et projets culturels, titulaire du BAFA et en cours de BAFD
- Une animatrice, référente pré-ados (11-13ans) et projet passerelle, titulaire du Bafa

Selon les besoins, l'équipe est complétée par :

- Des animateurs BAFA sur les périodes de vacances scolaires
- Des bénévoles et des techniciens d'activités en fonction des projets

Le rôle du directeur :

Il est garant du bon fonctionnement de l'accueil de loisirs, en conformité avec les textes réglementaires, les orientations de l'association et le projet pédagogique. Il est responsable de l'équipe d'animation, du fonctionnement général de l'accueil, de l'application des projets ; des activités, du respect de la réglementation et de la gestion administrative et budgétaire de l'accueil.

Le rôle des animateurs :

Ils participent à l'élaboration du projet pédagogique, son évaluation et participent quotidiennement à sa mise en œuvre. Ils proposent et encadrent des activités au sein de l'accueil en conformité avec les objectifs pédagogiques décrits dans le présent document. Ils sont chargés du bon déroulement de l'accueil, de la gestion du groupe, de la préparation et le déroulement des activités. Ils sont garants de la sécurité physique et morale de chaque enfant accueilli, du respect des locaux, du matériel et des règles de vie en collectivité. Ils sont en lien avec les familles (transmission d'information et valorisations des activités faites au sein de l'accueil).

3.2/ Matériels :

Espace Capuche :

- 1 salle d'accueil ados 14-17 ans
- 1 salle d'accueil préados 11-13 ans
- 1 salle d'activité avec matériel ludique
- 2 poste informatique et 1 tablette numérique
- 1 cuisine pédagogique
- 1 salle de danse équipée en son
- 1 régie de matériel pédagogique : vidéo, jeux...
- 1 dojo

Autre :

- Salles d'activité de l'espace Clos d'Or
- Salle Chartreuse (Quartier Beauvert)
- Gymnase Alphonse Daudet (hors période de vacances scolaires)
- Collège Munch (hors période de vacances scolaires)

3.3/ Financiers :

- Financements des partenaires institutionnelles : Ville de Grenoble, CAF, appels à projets, ...
- Adhésions.
- Participations des familles.
- Fonds MJC

4/ Le Fonctionnement

✓ En période scolaire

Le secteur jeunesse est ouvert à l'**espace Capuche** du lundi au samedi aux horaires suivants :

Lundi : 16h-19h : Accueil

Mardi : 16h-19h : Accueil + Accompagnement Scolaire

Mercredi : 14h-19h : Accueil & Activités

Jedi : 16h-19h : Accueil + Accompagnement Scolaire

Vendredi : 16h-19h : Accueil + Soirée occasionnelle

Samedi : 10h-12h : Accueil et 12h-18h : Activités

Mais aussi à l'Espace Clos d'Or les premiers et derniers samedis du mois : 14h-17h

Et au Quartier Beauvert les premiers et derniers mercredis du mois : 14h-17h (24 avenue de la Grande Chartreuse).

✓ Pendant les vacances

Le secteur jeunesse est ouvert du lundi au vendredi de 09h à 18h avec un programme d'activités établi pour chaque période. Les jeunes ont la possibilité de déjeuner à la MJC en apportant leurs repas. Des séjours courts ou des nuitées peuvent être organisés selon les périodes et toujours en cohérence avec le présent projet pédagogique.

✓ Les inscriptions

Les inscriptions (adhésions, activités) se font directement auprès des animateurs jeunesse. Pour être valide, l'adhésion (valable du 1er Juillet au 30 Juin) doit rassembler les pièces suivantes :

- Fiche d'adhésion au secteur jeunesse
- Attestation de quotient familiale (de moins de 3 mois)
- Vaccination à jour
- Adhésion à 12€ et cotisation annuelle de 20€ (ce forfait permet d'accéder à tous les temps d'accueils, d'activités qui ne présentent aucune tarification tout au long de l'année)

✓ Tarification

La participation à certains activités (samedi et vacances) nécessite une participation des familles. Cette tarification se fait au quotient familial selon le tableau ci-dessous. Nous proposons des tarifs en fonction du quotient familial afin de donner à tous la possibilité de participer aux activités.

Les tarifs sont définis en fonction du coût de revient de chaque activité. Plus le coût de revient est important, plus les tarifs augmentent.

Les tarifs 1 et 2 correspondent à des sorties ou soirées à faible ou moindre coût, et le tarif 3 intervient dans le cadre de sorties, soirées plus conséquentes ou stages.

Quotient Familial	Tarif 1 après aide du CCAS	Tarif 2 après aide du CCAS	Tarif 3 après aide du CCAS
jusqu'à 271	2,50 €	5 €	18 €
jusqu'à 343	2,50 €	5 €	18 €
jusqu'à 415	2,50 €	6 €	21 €
jusqu'à 487	3,50 €	6 €	21 €
jusqu'à 559	3,50 €	7,50 €	25 €
jusqu'à 631	3,50 €	7,50 €	25 €
jusqu'à 704	4 €	8 €	25,50 €
jusqu'à 776	4 €	8 €	25,50 €
jusqu'à 848	5 €	9 €	26 €
jusqu'à 920	5 €	9 €	26 €
jusqu'à 993	6 €	12,50 €	30 €
jusqu'à 1144	6 €	12,50 €	30 €
jusqu'à 1295	7,50 €	14 €	31 €
jusqu'à 1446	7,50 €	14 €	31 €
jusqu'à 1597	7,50 €	14 €	31 €
1598 et plus	7,50 €	14 €	31 €

✓ Modalités de fonctionnement

Les accueils du soir et du mercredi sont en libre accès.

A ce titre les jeunes peuvent venir et repartir selon leurs envies (sauf avis contraire des parents mentionnés dans la fiche d'adhésion).

Le samedi et les vacances scolaires. L'après-midi, les activités sont sur inscription, dans la limite de places disponibles. Les jeunes ne peuvent quitter la MJC durant le déroulement de l'activité (14h-17h)

5/ Les différents axes

5.1/ L'animation de proximité

Les animations de proximité sont réalisées toute l'année par les animateurs qui se déplacent dans les quartiers. Le but est d'aller à la rencontre du public, de prendre contact avec les jeunes et leurs familles afin de leur proposer des animations. Durant ces temps, nous proposons des jeux de société et autres jeux sportifs, gratuitement et sans adhésion, aux habitants des différents quartiers du secteur 4.

Les actions de proximité permettent de mieux connaître les jeunes, leurs familles, leur quartier, le contexte dans lequel ils vivent, mais aussi et surtout, de créer un vrai lien avec certains qui sont devenus adhérents. Ces temps nous permettent également de récolter les sollicitations et les attentes des habitants mais aussi d'être reconnu et identifié comme acteurs jeunesse du secteur.

Durant l'été un programme spécifique tourné vers les jeunes et les familles du quartier est mis en place. De nombreuses animations ont lieu dans différents quartiers (Beauvert, Alpines, Clos d'or, Capuche...)

5.2/ L'accueil Jeune

Cinq jours par semaine (lundi, mardi, jeudi et vendredi de 16h à 19h & mercredi de 14h à 19h) la MJC met à la disposition des 11/17 ans deux salles jeunes (une pour les 11-13 ans et une pour les 14-17 ans). Des activités sont mises en place dans ces différents lieux. Pas d'inscriptions au préalable les jeunes viennent selon leur envie.

L'accueil jeune est un espace de rencontre et de détente dans lequel les ados et les préados viennent élaborer des projets d'activités et de vacances. C'est aussi un lieu qu'ils s'approprient et investissent (décoration, ameublement, aménagement).

5.3/ L'accompagnement à la scolarité

La MJC Lucie Aubrac et le collège Charles Munch sont situés sur le secteur 4 de la ville de Grenoble. Ce secteur ne dépend pas de la politique de la ville et de ses dispositifs. Néanmoins l'on constate chez certains jeunes un décrochage scolaire, de grosses difficultés tant à l'oral qu'à l'écrit.

Pour participer au projet les jeunes doivent être adhérents à l'association et doivent signer avec leurs parents un contrat dans lequel ils s'engagent à respecter un règlement intérieur. Les critères sont : l'assiduité, les progrès (notes comportements), la prise d'autonomie dans le travail. Nous pouvons ainsi suivre l'évolution des jeunes au quotidien et ainsi adapter au mieux le contenu des séances.

Ce projet est proposé dans le cadre du CLAS (Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité) proposé par la CAF. Les travaux réalisés lors des séances sont consignés par les animateurs. L'évaluation a lieu régulièrement avec les jeunes avant chaque période de vacances scolaires, avec les parents et le collège une fois par trimestre.

Pour animer ces temps, l'équipe d'animation peut être complétée par la présence d'animateur CDD (étudiants) et/ou de bénévoles.

5.4/ Les activités

Le samedi:

Le samedi (10h-18h) est une journée consacrée aux sorties mais peut aussi être organisée en fonction de besoins ou d'envies ponctuelles des jeunes. Les jeunes ont la possibilité de déjeuner à la MJC en apportant leurs repas. L'équipe d'animateurs met en place un emploi du temps entre chaque période de vacances avec un ensemble de sorties où les jeunes doivent s'inscrire au préalable. Ces sorties ont pour buts de créer une relation de confiance ainsi que d'impulser des actions nouvelles. Les premiers et derniers samedis du mois, ces activités se déroulent sur le site de l'Espace Clos d'Or.

Les vacances scolaires :

Les temps de vacances sont exclusivement consacrés à l'accueil du public et à l'animation. Les jeunes ont la possibilité de déjeuner à la MJC en apportant leurs repas.

Durant ces périodes sont organisées des actions de proximité, des actions sportives, culturelles, des sorties.

En fonction des envies des jeunes et des opportunités, les animateurs se donnent la possibilité d'organiser des stages, des activités ou simplement des initiations réservées à nos adhérents.

Deux thématiques sont prioritaires :

* L'environnement : Nous souhaitons en priorité au travers de ces stages faire découvrir la région dans laquelle vivent les jeunes et la nécessité de la préserver. Des échanges avec eux nous ont montré qu'ils ne connaissent que très peu les massifs alentours. Pour faciliter cette découverte, des activités de pleine nature sont proposées au sein de ces sorties (randonnées, nuitée en refuge, spéléologie, canyoning, vtt, escalade...).

* La culture : quant à elle, est abordée autour des envies et des goûts des jeunes. Nous essayons d'apporter cela aux plus jeunes afin qu'ils acquièrent cette notion, pour pouvoir continuer ce travail et cet accès à la culture jusqu'à leur adolescence. En effet il est très difficile de commencer un travail autour de la culture avec un adolescent, sans sensibilisation au préalable.

Les soirées (Vendredi soir)

L'équipe d'animateurs se laisse la possibilité d'organiser des soirées le vendredi soir ou pendant les vacances en fonction des envies, mais aussi en fonction des manifestations prévues (match de foot, concerts, repas...)

Les séjours courts et/ou nuitées

Des nuitées ou séjours courts peuvent aussi être proposés aux jeunes durant les week-ends ou pendant les vacances scolaires. Ils viennent compléter l'ensemble des actions proposés par le secteur jeunesse. Une attention particulière est accordée pour tenir compte des attentes, des besoins et du rythme de chacun. L'équipe d'animation est attentive à la participation de chacun dans l'organisation de la vie collective mais aussi à l'acquisition d'autonomie dans les tâches de la vie quotidienne.

5.5/ La passerelle

En 2019, la reprise de l'espace Clos d'or par la MJC et les nombreux changements de postes temporaires qui l'on accompagné ont provoqué un arrêt du projet passerelle.

Début 2021, une réflexion a débuté pour définir les nouveaux enjeux et objectifs de ce projet passerelle.

Le nouvel objectif de l'équipe jeunesse est de développer la mixité sociale au sein du secteur. Le public du secteur jeunesse n'est pas le même que celui des secteurs enfance, en effet une mixité sociale importante et présente à l'enfance. Le projet passerelle pourra aider à atteindre cet objectif en permettant

aux enfants et leurs parents de découvrir le secteur, son fonctionnement et les animateurs pour dissiper les craintes ou appréhensions et faciliter la transition entre les secteurs enfance et jeunesse.

La Passerelle mise en place au sein de la MJC permet aux plus grands du centre de loisirs de participer à certaines activités et soirées du secteur jeunesse. Ainsi les enfants et les animateurs apprennent progressivement à se connaître. Cela permet également aux parents de se rassurer en se familiarisant avec un fonctionnement différent de celui du centre de loisir. Un travail mené en équipe a permis de redéfinir les grands objectifs de la passerelle et d'établir de nouveaux axes de travail. Dorénavant ce dispositif a une visée beaucoup plus large et cherche à mettre en lien les deux secteurs dans leur globalité. (cf : projet passerelle)

5.6/ Découverte Sportive

Deux créneaux de découverte de l'activité futsal peuvent être proposés aux jeunes :

Le samedi matin de 10h à 12h, ouvert à tous les jeunes adhérents.

Les créneaux de mise à disposition du gymnase octroyés par la ville de Grenoble nous permettent de découvrir et d'initier les jeunes à de nombreuses activités sportives.

5.7/ Les séjours

Les séjours sont préparés avec les jeunes selon leurs demandes. Plusieurs temps de préparation sont mis en place avec le groupe déjà constitué ou avec quelques jeunes qui sont à l'origine du projet. Ces temps leur permettent d'organiser leur séjour (destination, réservation hébergement, choix des activités...), le but étant de les impliquer, afin qu'ils en soient acteurs et porteurs.

Ces séjours permettent aux jeunes de découvrir un nouvel environnement et de nouvelles pratiques. Les jeunes vivent ensemble tout au long du séjour avec des règles de vies différentes de celles qu'ils peuvent avoir au sein du foyer familial.

Les animateurs adaptent le séjour en fonction du rythme du groupe tout en cherchant à développer l'autonomie des jeunes. L'objectif est que chaque jeune trouve sa place dans une ambiance conviviale portée par le collectif. Une sensibilisation aux questions écologiques, citoyennes, alimentaires et d'hygiènes sont apportées par l'équipe d'animation.

Chaque séjour fait l'objet d'un travail en amont par l'équipe jeunesse pour la rédaction d'un projet pédagogique spécifique à chaque départ.

5.8/ Les séjours accessoires

Des séjours accessoires de 1 à 4 nuits sont organisés au cours de l'année sur les périodes de petites vacances scolaires. Ces séjours sont une extension de l'accueil de loisirs jeunesse et découlent de son projet pédagogique. Conformément à la réglementation, ils ne peuvent être organisés que sur des lieux à moins de 2h de route de la MJC et avec une équipe de 2 animateurs minimum. En accord avec la législation, le directeur peut ne pas être présent sur le site d'accueil avec hébergement, dans ce cas, un animateur sera désigné comme référent sur place.

Dans le cadre de ces séjours accessoires, et en lien avec le projet passerelle, l'accès à ces séjours pourra être ouvert aux enfants inscrits au centre de loisirs enfances de la MJC Lucie Aubrac.

5.9/ Les Partenariats

- *Collège Munch :*

Les trois animateurs de la MJC interviennent tous les mardis et jeudis de 12h à 13h30 au sein du collège C. Münch. L'intervention des animateurs se fait des fonctions des projets émergents. La relation privilégiée avec le collège permet un suivi des jeunes et des actions de manière régulière dans une relation de confiance qui s'est construite au fil des années. C'est aussi, pour les animateurs, l'occasion de rencontrer de nouveaux jeunes et les fidéliser aux actions portées par la MJC.

- *MC2 de Grenoble & CC2N :*

Un partenariat est également mis en place avec la MC2 de Grenoble et le Centre Nationale de Chorégraphie de Grenoble afin de permettre aux jeunes d'avoir accès à des spectacles culturels de qualité et de genre différents (Danse, Cirque, Théâtre...).

A plusieurs reprises durant l'année, des ateliers sont proposés le mercredis après-midi et permettent aux jeunes de s'initier à des pratiques diverses et variées (Parkour, Hip Hop, Cirque, Trampoline...)

- Autres partenaires privilégiés : Bibliothèque Alliance, La Bifurk, l'EVS « le Moulins aux idées », la MDH Capuche, Les Big Bangs Ballers, et plus généralement les acteurs socioculturels ou socio-éducatifs du secteur 4 de la Ville de Grenoble

6/ Evaluation

L'évaluation des actions aura lieu régulièrement. Elle visera à apprécier :

La pertinence de l'action

- Les objectifs sont-ils adaptés au public, au contexte ?

L'efficacité de l'action :

- Les objectifs sont-ils atteints ?
- Dans quelle proportion ?
- Quelles ont été les difficultés rencontrées ?
- Les solutions choisies étaient-elles adéquates ?
- Les effets obtenus sont-ils à la hauteur des moyens engagés - humains, matériels, temporels ?

L'évaluation via une grille d'évaluation (cf grille d'évaluation), construite par le CA et les salariés, va permettre à l'équipe d'animation de remettre en question l'ensemble de ses actions en fonction des objectifs de départ, aussi bien dans l'organisation que dans la pratique de celle-ci. Elle permet aussi de juger des aspects positifs et négatifs. Ces aspects vont permettre aux animateurs de rebondir, d'adapter leurs savoir-faire et savoir être de manière constante. Pour cela l'équipe se donne des outils afin de mesurer la portée du travail effectué.

L'équipe prend des temps d'évaluation après chaque période spécifique :

- Avant chaque vacance pour évaluer le travail effectué sur la période scolaire
- Après les vacances pour évaluer celles-ci
- À la fin de chaque projet spécifique

Pour évaluer la pertinence des actions l'évaluation se base sur différents indicateurs :

- L'auto-évaluation des différentes actions par les animateurs eux-mêmes
- Des fiches de présences afin de mesurer la fréquentation des différentes actions
- La prise en compte des retours informels des jeunes et des familles (plaintes, satisfactions, mécontentements...)

Les critères d'évaluation et les indicateurs sont toujours déterminés avant l'action en fonction des objectifs. Cela permet de prendre un certain recul sur l'action menée.

Les animateurs jeunesse

Consignes en cas d'incendie

Dès la découverte d'un foyer d'incendie

	Quoi ?	Qui ?
1	Donner l'alarme	<u>La personne qui voit le foyer d'incendie</u> enclenche immédiatement le retentissement de l'alarme incendie
	ALARME = EVACUATION EXTERIEURE SI FUMEE : SE BAISSER	
2	Faire évacuer les jeunes	Dans le calme, <u>les animateurs</u> sortent avec leur groupe dans le parc (point de rassemblement)
3	Prévenir le directeur	<u>La personne qui voit le foyer d'incendie</u>
4	Appeler les sapeurs-pompiers - 18	<u>Le directeur</u>
5	S'assurer qu'il n'y a plus personne dans les locaux	<u>Le directeur</u> récupère la liste de présence des enfants et fait une dernière vérification de l'ensemble du centre (salles d'activités, salle polyvalente, WC,...)
6	Au point de rassemblement, faire l'appel des jeunes	<u>Les animateurs</u> font l'appel et comptent les jeunes

Le 10 Septembre 2024

MJC Lucie AUBRAC
contact@mjclucieaubrac.org
www.mjclucieaubrac.org

56 rue Général Ferrié (Square Lafleur)
B.P 2422 – 38034 Grenoble cedex 02
Téléphone : 04 76 87 77 59
N° SIRET : 502 698 152 00019 – Code APE : 9499Z